

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2020-1116  
REMBOURSABLE PAR TOUS LES PROPRIÉTAIRES  
DES IMMEUBLES DESSERVIS PAR L'USINE DE FILTRATION CENTRE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2020-1116 décrétant des travaux de mise à niveau du barrage Lac Dufault (prise d'eau potable) pour un montant de 319 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 319 000 \$ à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis en eau potable provenant de l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac Dufault, Granada et Évain).

Le règlement N° 2020-1116 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 juin 2021.

Le règlement N° 2020-1116 entre en vigueur le 7 juillet 2021, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021  
et publié le 7 juillet 2021



Myriam Coderre, greffière adjointe